

DEPARTEMENT
NORD
CANTON.
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 110

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV - 2023

**AUTORISATION
DE STATIONNEMENT**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la SARL SAUVAGE BATIMENT en date du 16 mai 2023,

A U T O R I S E

La pose d'une benne ruelle Demol à Gravelines pour les travaux de rénovation intérieure du 3, place Albert Denvers.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- Que l'accès aux pompiers soit préservé
- Que les livraisons soient possibles

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Du 24 mai au 3 juin 2023 inclus*

Fait à Gravelines, le

30 MAI 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT